

CONSULTATION PUBLIQUE

SECOND PSADR –

COMMENTAIRES

RECUEILLIS



**MRC DES
COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**



SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ : LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Avis au lecteur :

Le présent document expose les commentaires des citoyens recueillis par la Commission sur la révision du schéma d'aménagement lors des consultations publiques tenues dans les 7 municipalités constituantes de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au cours de l'automne 2015. Il importe de souligner que ce document ne constitue pas le rapport de consultation sur le « Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé ». Ce rapport fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la MRC ultérieurement, soit possiblement lors de l'automne 2016.

Municipalité de Cantley : 22 septembre 2015

Nombre de participants : 24

Les commentaires et préoccupations :

- Certains participants ont demandé de plus amples éclaircissements concernant l'effet de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé sur la réglementation locale;
- Un participant a exprimé le désir que la MRC puisse autoriser les commerces connexes à l'agriculture en zone agricole;
- Le propriétaire d'une terre en milieu rural demande s'il lui sera possible de réaliser un projet de développement résidentiel sur celle-ci au cours des prochaines années, dans l'éventualité où cette même terre se trouve hors d'une zone de consolidation rurale;
- Un participant se dit préoccupé par la protection des lacs et cours d'eau et demande si la MRC entend prévoir des mesures à cette fin; il souhaite également savoir à quel organisme incombe la responsabilité d'assurer la protection des plans d'eau;
- Des participants demandent à la MRC d'encadrer (voire même de régir) les embarcations de plaisance motorisées sur la rivière Gatineau;
- On demande s'il serait possible d'avoir accès aux statistiques de la MRC;
- Une participante se dit en accord avec l'énoncé de vision stratégique retenu et souhaite que la MRC puisse favoriser la participation citoyenne dans le cadre de sa mise en œuvre;
- Un citoyen demande à la Commission de lui apporter de plus amples précisions concernant les étapes du processus de la révision du schéma d'aménagement prévues par la loi;

- Un participant s'interroge sur les mesures proposées dans le second PSADR en vue de favoriser la consolidation et le développement des périmètres d'urbanisation et se demande si ces dernières sont suffisantes pour atteindre cet objectif;
- L'impact du projet de développement du Mont Cascades sur la qualité de vie des résidents du secteur fait l'objet de certaines préoccupations de la part d'une citoyenne; celle-ci craint les impacts négatifs du projet sur la qualité de vie des citoyens et sur l'environnement. Elle est également d'avis que le type de développement préconisé dans ce secteur ne correspond nullement à l'objectif d'aménagement associé aux aires d'affectation récréotouristique.

Éléments de désaccord :

Une citoyenne a manifesté son opposition à l'égard du projet de développement du Mont Cascades en raison des répercussions éventuelles sur le milieu naturel, la quiétude et la qualité de vie de la population résidant dans ce secteur.

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette : 28 septembre 2015

Nombre de participants : 18

Les commentaires et préoccupations :

- La réalisation prochaine d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) suscite l'intérêt de certains participants. On demande pourquoi cette démarche de planification de la zone agricole n'a pas été réalisée en amont du processus de révision du schéma d'aménagement;
- Un participant demande si l'expérience pilote souhaitée par la MRC dans la municipalité de L'Ange-Gardien, aux fins de favoriser le développement de l'agriculture sur de petites superficies, pourrait être étendue sur l'ensemble du territoire agricole de la MRC;
- Certains s'interrogent sur l'avenir de la forêt. À cet égard, on se demande si les intervenants du milieu seront en mesure de poser des gestes afin d'en assurer la mise en valeur;
- Un participant se dit préoccupé par l'avenir de la forêt et s'interroge sur la capacité des municipalités locales à soutenir sa mise en valeur. Ce dernier exprime l'opinion que la forêt constitue un fardeau pour les municipalités;
- On se questionne sur la capacité des municipalités locales à encadrer adéquatement les activités de coupe forestière sur leur territoire;
- Un participant demande si la MRC entend prévoir des dispositions au schéma d'aménagement révisé aux fins d'assurer la protection des paysages;
- La protection de la ressource hydrique fait l'objet de préoccupation. Un citoyen demande si la MRC entend intégrer des mesures au schéma révisé aux fins de protéger l'eau souterraine;

- Certaines préoccupations exprimées lors de la soirée de consultation publique portent sur des enjeux locaux pour lesquels la MRC n'a aucune responsabilité (ex. : présence de cours à « scrap » et maisons délabrées sur le territoire de la municipalité, affichage, sentier quad dangereux, etc.);
- Un participant demande si les organismes de bassins versants (OBV) seront consultés dans la cadre du processus révisionnel dans lequel est engagée la MRC;
- On demande à la MRC d'évaluer la possibilité d'exclure de la zone agricole, des terres limitrophes au périmètre d'urbanisation de la municipalité pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture (ex. : commerces et industries);
- Un participant demande si la MRC entend se prévaloir des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (demande à portée collective) dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement;
- Il est proposé d'étendre le concept de plate-forme agricole à l'ensemble des municipalités de la MRC;
- On déplore le fait que les terres agricoles soient inaccessibles en raison de leur coût élevé, ce qui nuit à la relève agricole.

Municipalité de Val-des-Monts : 29 septembre 2015

Nombre de participants : 19

Les commentaires et préoccupations :

- Certains participants souhaitent que le périmètre d'urbanisation de Val-des-Monts (secteur Perkins) puisse faire l'objet d'un agrandissement dans la zone agricole, afin de favoriser le développement commercial en bordure de la route 366;
- On demande que les lacs de la municipalité puissent bénéficier d'une protection accrue, notamment en tenant compte de la capacité de support de ces derniers;
- Un participant souligne que les attraits touristiques du territoire ne sont pas suffisamment mis en valeur et que la MRC devrait prévoir des stratégies de développement à cet égard;
- Pour certains, la zone agricole constitue un frein au développement de la municipalité puisque celle-ci « étouffe » le développement du périmètre d'urbanisation de Perkins;
- Le futur PDZA de la MRC devrait prévoir des mesures pour favoriser les cultures spécialisées et le développement prioritaire des zones agricoles dynamiques;
- Une participante demande à la MRC d'accroître les superficies des lots riverains, de manière à minimiser l'impact du développement résidentiel sur les plans d'eau;

- Un participant émet l'avis que le réseau routier de la MRC ne favorise pas le développement touristique, puisque celui-ci demeure en mauvaise condition (ex. : route 307);
- En matière de développement industriel, certains demandent que les zones dédiées à cette fin soient plus visibles, afin de favoriser le développement des entreprises;
- Un inventaire des milieux humides serait souhaitable dans l'optique où la MRC entend assurer une meilleure protection de ces derniers;
- Le développement des carrières et sablières devrait être restreint uniquement à certains secteurs de la municipalité;
- Une participante souhaite que les normes relatives à l'abattage des arbres sur les terres privées puissent être plus coercitives;
- Il est demandé que la MRC et la municipalité prévoient une aire de développement industriel dans le secteur de Perkins;
- Pour un participant, la MRC devrait jouer un rôle plus important en matière de contrôle du développement des carrières et sablières sur son territoire;
- Plusieurs participants expriment leurs frustrations en regard des exigences gouvernementales relativement au contrôle de l'étalement urbain sur le territoire de la MRC.

Éléments de désaccord :

Certains résidents et représentants élus de la municipalité de Val-des-Monts se disent en désaccord avec la délimitation du périmètre d'urbanisation de Perkins proposée au second PSADR. De l'avis de ces derniers, ce périmètre devrait faire l'objet d'un agrandissement dans le secteur sud, soit à l'intérieur de la zone agricole décrétée, de manière à favoriser le développement commercial en bordure de la route 366.

Municipalité de L'Ange-Gardien : 14 octobre 2015

Nombre de participants : 8

Les commentaires et préoccupations :

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que la vaste majorité des participants à cette consultation publique provenait du milieu municipal (élus ou employés-cadres). Aussi, très peu de questions ont été formulées par ces derniers lors de la rencontre, puisque ceux-ci avaient été consultés sur la version préliminaire du second PSADR dans les mois précédents.

- Un participant demande si la MRC entend favoriser une protection accrue des lacs et cours d'eau sur le territoire. À cet effet, il cite le cas du lac d'Argile situé dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette où un important développement de villégiature est en cours;
- Certains participants demandent si le second PSADR a fait l'objet de modifications importantes depuis la présentation, aux élus municipaux, de la version préliminaire de ce document, au cours du printemps 2015.

Municipalité de Pontiac : 4 novembre 2015

Nombre de participants : 42

Les commentaires et préoccupations :

- Un participant (producteur agricole) se dit en désaccord avec la promotion du développement de l'agriculture biologique dans la MRC. Celui-ci indique qu'il existe d'autres options afin de favoriser le développement de l'agriculture sur le territoire;
- Un représentant de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) mentionne que cet organisme souhaite collaborer étroitement avec la MRC dans les divers dossiers liés à l'agriculture, notamment en ce qui concerne l'élaboration du « Plan de développement de la zone agricole (PDZA) »;
- Une participante souligne que les îlots agricoles déstructurés sont de superficie trop importante en plus de s'avérer trop nombreux. Elle exprime le souhait que la MRC reconsidère le maintien de ces îlots dans la zone agricole de la municipalité de Pontiac;
- Plusieurs participants se questionnent à propos de l'absence d'aires de développement industriel sur le territoire de la municipalité de Pontiac. Pour certains, cette situation engendre des conflits d'usage important, notamment dans les zones vouées principalement au développement résidentiel;
- Une participante demande le retrait de plusieurs lots de l'aire d'affectation multifonctionnelle de la route 148, soit dans le secteur localisé entre les chemins Terry Fox et Maple, et ce, de manière à éviter les conflits entre les usages résidentiels et commerciaux;

- Pour certains, il importe de favoriser la création d'emplois dans la municipalité puisque près de 80 % de la population active de la MRC travaillent à l'extérieur du territoire de cette dernière. Dans ce contexte, la municipalité devrait prévoir, dans sa planification, des aires propices au développement industriel;
- La protection des cours d'eau préoccupe certains participants. En zone agricole, des cours d'eau de drainage se sont transformés en milieu humide au fil du temps, ce qui oblige les producteurs agricoles à assurer leur protection;
- Plusieurs participants désirent obtenir de l'information concernant le suivi des consultations publiques. Y aura-t-il un rapport? Sera-t-il accessible à la population?
- Un participant désire obtenir de plus amples précisions en ce qui concerne la fréquence de révision du schéma d'aménagement et le processus prévu par la loi à cet effet;
- L'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* soulève quelques interrogations. On souhaite connaître les intentions de la MRC à cet égard et en savoir davantage sur le processus prévu par la loi.

Éléments de désaccord :

- Plusieurs producteurs agricoles se montrent réticents au développement de l'agriculture biologique sur le territoire et demandent à la MRC de ne pas poursuivre à tout prix l'atteinte de cet objectif.

Municipalité de Chelsea : 5 novembre 2015

Nombre de participants : 15

Les commentaires et préoccupations :

- Un participant demande si la « Politique des rives, du littoral et des plaines inondables » s'applique à l'ensemble des municipalités de la MRC. Selon celui-ci, les mesures de protection riveraine ne semblent pas être appliquées avec la même rigueur d'une municipalité à l'autre;
- La MRC ne devrait pas planifier son territoire en fonction des grandes affectations, mais selon les éléments naturels et physiques du territoire (ex. : un cours d'eau peut se retrouver dans plusieurs affectations du territoire);
- On demande s'il est possible d'intégrer les éléments des « Plans directeurs de l'eau » des organismes de bassin versant à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Est-il possible de reconnaître la présence d'usage résidentiel dans le parc de la Gatineau, de manière à rendre moins contraignantes les règles de la CCN relatives au développement résidentiel sur ce territoire (ex. : une affectation autre que « Parc »);

- Un participant demande si la MRC sera en mesure de contrôler l'étalement urbain sur le territoire de Chelsea. Quelles sont les mesures proposées à cet effet dans le second PSADR;
- Certains participants se disent préoccupés par la présence d'embarcations motorisées sur la rivière Gatineau (sécurité, quiétude, pollution, érosion des berges);
- Des résidents de Chelsea expriment leurs préoccupations et appréhensions à l'égard du projet de développement du Mont Cascades (bruit, pollution par la lumière, dégradation des berges, etc.). On demande à la Commission s'il serait possible de substituer l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades par une affectation favorisant davantage la quiétude et la protection de l'environnement;
- On demande à la MRC de promouvoir la mobilité active dans le cadre de l'élaboration de son schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Une participante demande à la MRC d'entreprendre des démarches auprès d'Hydro-Québec aux fins d'obtenir une desserte plus fiable pour le territoire de Chelsea (pannes électriques fréquentes);
- Plusieurs participants souhaitent savoir si le public aura accès au rapport de consultation publique sur la révision du schéma d'aménagement;
- Concernant le projet de développement du Mont Cascades, un participant désire savoir si la MRC peut agir sur les problèmes de luminosité occasionnés par l'éclairage du domaine skiable;
- Une participante souhaite connaître les motifs pour lesquels le secteur de Farm Point n'a pas obtenu la désignation de « périmètre d'urbanisation ». Pour celle-ci, ce secteur possède les caractéristiques nécessaires en vue de l'obtention d'une telle reconnaissance;
- On demande de plus amples précisions quant à la portée de l'orientation « Favoriser la consolidation des périmètres d'urbanisation existants... »;
- Un participant désire savoir s'il serait possible de créer d'autres zones agricoles à l'extérieur de la zone agricole décrétée;
- Un participant s'interroge sur l'utilisation de la notion de « développement durable » employée dans le second PSADR et souhaite savoir si celle-ci découle d'une réelle vision de la MRC à cet égard.

Éléments de désaccord :

Plusieurs citoyens s'opposent au projet de développement du Mont Cascades puisque selon eux, ce dernier aura un impact négatif sur le milieu naturel et la qualité de vie de la population environnante.

Municipalité de La Pêche : 23 novembre 2015

Nombre de participants : 75

Les commentaires et préoccupations :

- Un participant demande si le projet récréotouristique du lac des Loups sera soumis à la consultation publique;
- Le projet d'observatoire du ciel nocturne dans la municipalité de Pontiac fait l'objet d'une présentation. Le promoteur souhaite sensibiliser les membres de la Commission sur le potentiel qu'offre la MRC à cet égard;
- Un résident de La Pêche, désireux d'opérer un théâtre d'été en zone agricole, demande à la Commission si le schéma d'aménagement révisé autorisera ce type d'activité dans l'aire d'affectation agricole;
- Une participante déplore le fait que la Commission ne présente pas de façon détaillée la grille des activités autorisées par affectation (réf. tableau 4.3 du second PSADR) et ce, considérant les enjeux d'aménagement et de développement qui en découlent;
- Un représentant de l'UPA mentionne que cet organisme souhaite collaborer avec la MRC dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, ainsi que lors de l'élaboration du PDZA. Celui-ci procède au dépôt d'un mémoire de la Fédération de l'UPA sur le second PSADR. Selon lui, il faut consolider prioritairement le milieu urbain et limiter le développement résidentiel en zone agricole. Il souligne que l'UPA souhaite être consultée préalablement à toute demande à portée collective en zone agricole (art. 59 LPTAA) adressée par la MRC à la CPTAQ;
- Le projet de développement du Mont Cascades fait l'objet de nombreux commentaires, en plus de soulever plusieurs interrogations. Plusieurs expriment leurs craintes et préoccupations à cet effet. Les questions suivantes sont adressées aux membres de la Commission :
 - Est-ce que le développement résidentiel sera autorisé dans les aires d'affectation récréotouristique?
 - A-t-on évalué les impacts de ce projet de développement sur la rivière Gatineau (pompage de l'eau, rejet de la neige artificielle dans la rivière, protection de la rive et du littoral, etc.)?
 - La MRC peut-elle limiter les effets de la pollution de la lumière sur les secteurs résidentiels environnants?
 - La MRC peut-elle procéder au retrait des éléments contenus dans le second PSADR en lien avec le projet de développement du Mont Cascades?
 - La MRC peut-elle s'opposer à la démarche de la municipalité de Cantley relativement à la réalisation de ce projet de développement?

- Par ailleurs, plusieurs participants ont souligné que le projet de développement du Mont Cascades ne concernait pas uniquement les citoyens de la municipalité de Cantley, mais également ceux des municipalités limitrophes (Chelsea et La Pêche). De plus, de nombreux participants jugent que ce projet s'inscrit à l'encontre de la notion de développement durable;
- Un participant demande que le tracé projeté de la véloroute des Draveurs puisse être reconsidéré, de manière à éviter de traverser les terres agricoles de la municipalité de La Pêche.
- Un producteur agricole désire obtenir de plus amples précisions en ce qui concerne la définition de « récréation extensive » que la MRC prévoit autoriser dans l'aire d'affectation agricole.

Éléments de désaccord :

- De nombreux citoyens se disent en désaccord avec le projet de développement du Mont Cascades. Pour ces derniers, la réalisation de ce projet récréotouristique, résidentielle et commerciale aura une incidence majeure sur l'environnement et la qualité de vie des résidents du secteur.

SYNTHÈSE DES AVIS ÉCRITS TRANSMIS PAR LES CITOYENS DE LA MRC CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU MONT CASCADES

Nom des citoyens ayant exprimé un avis écrit	Objet(s) de l'avis – Développement du Mont Cascades				
	Pollution lumineuse	Impact sur la rivière Gatineau	Pollution sonore	Densité résidentielle	Préservation du cadre naturel
Guylaine Perreault et Mark Whittall		x	x	x	
Marsha Eberhardt	x	x	x		x
Emily Gregory		x			
Mark Ranger		x			
Shaun et Isabelle McGibney	x	x	x		
Stéphanie Yung-Hing				x	
Laura Hay	x		x		
Suzanne Pilon	x	x		x	x
Ken et Denise Hoppner	x	x	x	x	
Dominique Grant	x	x	x		x
Davis Snider	x	x	x		
Kevin Fassett	x	x			
Leanne Cusak et Joel Haslam	x	x	x	x	
Nathalie Bussièrè		x		x	x
Dan Mallett	x	x	x	x	
David Jaclin	x	x	x		
J. L. D'Eon	x	x	x		
Becky Mason	x	x	x		
Margaret Kelly	x	x	x		
Kay Kerman/Club Cascades		x			
Daphne Jurgens	x	x	x		
Anne Swiderski	x	x	x		x
Mona Wilson	x	x	x		
Jason Jones		x			
Paul Pestieau	x	x	x		x
Laura Shine	x	x	x		
Jennifer Leichnetz ⁽¹⁾					
Faye Rausch	x				
Julie Paquin ⁽¹⁾					
Ronnie Drever/Les amis de la rivière Gatineau		x			x
Barbara Martin	x	x	x		
Danielle Lacasse et Pierre Nantal ⁽¹⁾					
Tim Wilson	x	x	x		
Margaret Phillips		x		x	x
John Almstedt	x	x			
Valerie Todd	x	x	x		
Normand Benny	x	x	x	x	x
Chris Pawluk	x	x	x		x
Elinor et Mark Mueller	x	x	x	x	
John Cole	x	x	x	x	

x : Éléments faisant l'objet d'un avis écrit par les citoyens

(1) Avis ne comportant aucun élément figurant au tableau synthèse.

SUITE

Nom des citoyens ayant exprimé un avis écrit	Objet(s) de l'avis – Développement du Mont Cascades				
	Pollution lumineuse	Impact sur la rivière Gatineau	Pollution sonore	Densité résidentielle	Préservation du cadre naturel
Susan Meier		x			x
Doug Taylor	x	x	x		
Tamara Tarasoff		x			
Ewen Eberhardt	x	x	x		
Tara Haddrell	x	x			
Susan Nickel				x	x
Stephen Woodley	x	x	x		
Nick Anning	x	x			x
Sharlene Carlson	x	x	x		x